

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 12 juin 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

96-06-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 1ER ET 20 MAI 2025

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 12 juin 2025

4.2 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant 2024

4.3 - Rapport annuel sur la gestion contractuel 2024

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

6.1.1 - Entente relative à l'achat, l'entretien, l'inspection et à l'utilisation d'un système d'alimentation d'air respirable servant à l'approvisionnement en air respirable

6.2 - Achat d'un camion léger

6.3 - Raccordement égout- Dany Racine

6.4 - Parc industriel

6.4.1 - Offre de services la préparation des plans et devis pour appel d'offres - Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

6.4.2 - Avis de motion- Règlement d'emprunt #241-25, Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

6.4.3 - Adoption du projet de règlement d'emprunt #241-25 relatif à la construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

7.2.1 - Compte-rendu d'investigation

7.2.2 - Remplacement du système de bandes, filets de protection et accessoires

7.2.3 - Code du bâtiment existant- Système incendie

7.3 - Règlement relatifs aux usages conditionnels

7.3.1 - Adoption- Règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

7.4 - OMH Beauce-Etchemins

7.5 - Direction générale

7.5.1 - Nomination d'un responsable des services électroniques Revenu Québec

7.5.2 - Nomination d'un responsable pour l'inscription de la

Municipalité au RE web

7.5.3 - Nomination d'un représentant de la Municipalité auprès de l'Agence du revenu du Canada

7.5.4 - Nomination d'un administrateur principal Hydro-Québec

7.6 - Régie inter des déchets de CJLLR

7.7 - MRC des Etchemins

7.7.1 - Avis de motion- Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

7.7.2 - Adoption du projet- Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

7.7.3 - Évaluation et permis

7.8 - TECQ 2024-2028

7.8.1 - Achat Gonet Infra

7.9 - Bibliothèque Roch-Carrier

7.10 - Société du patrimoine de Sainte-Justine

7.10.1 - Appui au projet signature avec la MRC des Etchemins

7.10.2 - Contribution financière et nature au projet

7.11 - Oeuvre d'art Centre sportif Claude-Bédard

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

8.1.1 - Initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360

8.2 - SADC Bellechasse-Etchemins

8.3 - Moisson Beauce

8.4 - Demande citoyenne fermeture temporaire de la rue Lapointe

8.5 - Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins

8.6 - Groupe de francisation

8.7 - Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

8.8 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

8.9 - Initiative de développement des Etchemins

8.10 - Virée Agro-Etchemins

8.11 - Demande de réservation- Cercle des Fermières

8.12 - Mini-Scribe

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté ,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

7.11 Oeuvre d'art au Centre sportif Claude-Bédard

ADOPTÉE

97-06-25

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 1ER ET 20 MAI 2025

Les procès-verbaux des séances du 1er et 20 mai 2025 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soit adoptés.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

98-06-25

4.1 - Comptes fournisseurs au 12 juin 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 12 JUIN 2025

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2500243	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	250,00	250,00
C2500243	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 511,24	2 511,24
C2500244	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	100,00	100,00
	COOP STE-JUSTINE	21 720,73	21 720,73
C2500246	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 568,96	2 568,96
C2500247	HYDRO-QUEBEC	37,72	37,72
C2500247	HYDRO-QUEBEC	679,75	679,75
C2500248	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 100,69	2 100,69
C2500249	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	496,36	496,36
C2500249	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	618 263,28	618 263,28
C2500250	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	33,25	33,25
C2500251	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	9 608,60	9 608,60
C2500252	BELL MOBILITÉ INC.	96,68	96,68
C2500253	OEUVRE DES LOISIRS	12 000,00	12 000,00
C2500254	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C2500255	FQM ASSURANCES INC.	73 854,04	73 854,04
C2500256	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 272,70	2 272,70
C2500257	HYDRO-QUEBEC	2 143,83	2 143,83
C2500257	HYDRO-QUEBEC	2 032,69	2 032,69
C2500257	HYDRO-QUEBEC	595,35	595,35
C2500257	HYDRO-QUEBEC	893,79	893,79
C2500258	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50	2 199,50
C2500259	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	26 733,50	26 733,50
C2500260	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	300,00	300,00
C2500260	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	14,24	14,24
C2500261	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	911,81	911,81
C2500262	OEUVRE DES LOISIRS	1 000,00	1 000,00
C2500263	OEUVRE DES LOISIRS	110 381,88	110 381,88
C2500264	OEUVRE DES LOISIRS	340 069,20	340 069,20
C2500265	MGRAPHIC	1 095,82	1 095,82
	FRÉDÉRICK LAPOINTE	1 537,83	1 537,83
	YVAN GAGNON	1 361,80	1 361,80
	LUC DEBLOIS	70,61	70,61
	PASCAL VACHON	672,09	672,09
C2500266	JOSÉE ROCHEFORT	465,62	
C2500267	LUC DEBLOIS	150,00	
C2500268	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	43,98	
C2500269	AON HEWITT	5 556,14	
C2500270	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	22 292,89	
C2500271	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	8 798,79	
C2500272	MINISTRE DES FINANCES	807,39	
C2500273	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	701,02	
C2500274	SOGETEL INC.	725,68	
C2500275	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	224,20	
C2500276	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	42,00	
C2500277	POSTES CANADA	187,42	
C2500278	COOP STE-JUSTINE	2 458,76	
C2500279	HYDRO-QUEBEC	44,91	
C2500279	HYDRO-QUEBEC	1 074,59	
C2500279	HYDRO-QUEBEC	611,56	
C2500279	HYDRO-QUEBEC	1 114,44	
C2500280	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	1 043,47	
C2500281	PAGES JAUNES INC.	84,80	

C2500282	BROUSSEAU SPORTS & FILS	8 961,69	
C2500283	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	1 302,99	
C2500284	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	989,50	
C2500285	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	80,61	
C2500286	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	407,00	
C2500287	PUROLATOR COURRIER LTEE	8,34	
C2500288	BELL MOBILITÉ INC.	48,34	
C2500289	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	51,74	
C2500289	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	465,65	
C2500290	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	177,64	
C2500290	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	330,15	
C2500291	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	4 250,24	
C2500292	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	250,35	
C2500293	LINDA GOSSELIN	205,29	
C2500294	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	1 033,67	
C2500295	M.R.C. DE BELLECHASSE	54 432,33	
C2500296	UAP INC.	577,36	
C2500297	LES PNEUS ROBERT BERNARD	68,78	
C2500298	EUROFINS ENVIRONEX	578,32	
C2500298	EUROFINS ENVIRONEX	439,21	
C2500298	EUROFINS ENVIRONEX	189,71	
C2500299	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	827,82	
C2500300	M.R.C. DES ETCHEMINS	7 500,00	
C2500300	M.R.C. DES ETCHEMINS	5 034,68	
C2500301	EMCO DISTRIBUTION LTEE	3 474,25	
C2500302	HYDRO-QUEBEC	505,89	
C2500303	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	80,46	
C2500303	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	551,42	
C2500304	B. DUPONT AUTO INC.	7 892,20	
C2500305	SECURI SPORT	1 472,41	
C2500306	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	275,94	
C2500307	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2500308	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	13 108,24	
C2500309	GROUPE ACCISST	957,74	
C2500310	ENERGIES SONIC INC.	384,66	
C2500311	TOROMONT CAT QUÉBEC	517,39	
C2500312	PJB INDUSTRIES INC	730,68	
C2500313	GROUPE M.G.A.	17 596,40	
C2500314	CEP FORENSIQUE INC	1 027,60	
C2500315	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	1 511,92	
C2500316	HARNOIS ÉNERGIES INC	7 393,41	
C2500317	TRANSPORT MNKB I NC	4 919,98	
C2500318	GUILLAUME DROUIN LAPIERRE	450,00	
C2500319	JEAN-GUY LABBÉ	120,00	
C2500320	CAMILLE BROUSSEAU	100,00	
C2500321	CATHERINE CAYOUCETTE	200,00	
	TOTAL	1 441 605,96	1 243 607,94
	SOLDE À PAYER	197 998,02	
	ENCAISSE	- 72 196,46	

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

99-06-25

4.2 - Rapport du maire sur le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant 2024

LE RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Justine, déposé à la séance d'ajournement tenue le 20 mai 2025, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le cabinet comptable Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers consolidé pour l'exercice 2024 de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, signé le 15 mai 2025, mentionne qu'à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section "Fondement de l'opinion avec réserves du rapport, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que les résultats consolidés de leurs activités, de la variation consolidée de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans la section du fondement de l'opinion avec réserve, l'auditeur indique que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminée les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers consolidés, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation pour les exercices terminés le 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pu être déterminées.

Le rapport financier consolidé 2024 révèle que la Municipalité de Sainte-Justine a réalisé un surplus de fonctionnement avant consolidation de 175 201\$. Au 31 décembre 2024, le surplus accumulé non-affecté s'établissait à 314 027\$ et le surplus affecté s'élevait à 60 000\$ et ce, dans le but d'effectuer la vidange des boues des étangs aérées de l'usine d'épuration.

Lors de cet exercice financier, nous avons eu des revenus de fonctionnement de 2 905 860\$ et des charges pour un montant de 2 995 488\$ et ce, incluant un amortissement des immobilisations 445 112\$.

Nous avons également eu des revenus d'investissement de 3 846 912\$ et des charges de 4 558 383\$ pour un déficit d'investissement de 711 471\$. Cependant, il serait bon de noter que ce déficit d'investissement ne tient pas compte du financement à long terme qui a été réalisé à cet effet au cours du mois de mars 2025.

Le coût total des immobilisations a augmenté de 4 558 383\$, passant ainsi à 20 053 620\$ et leur amortissement cumulé de 9 363 921\$ ramenait alors la valeur nette de ces immobilisations à 10 689 699\$.

Au cours de l'année 2024, la dette à long terme est passée de 1 536 855\$ à 1 390 710\$, en baisse de 146 145\$. Cependant, il serait bon de noter qu'un montant de 711 471\$ devra être financé pour les investissements en cours au 31 décembre 2024.

J'aimerais vous préciser que toutes ces données de l'année financière 2024 ont été prises avant la consolidation des partenariats avec les Régies intermunicipales et ne s'appliquent donc qu'à notre municipalité.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec le directeur général.

Christian Chabot, maire

100-06-25

4.3 - Rapport annuel sur la gestion contractuel 2024

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine certifie avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 de la Municipalité de Sainte-Justine concernant l'application du règlement 177-18 sur la gestion contractuelle tel que préparé par le directeur général;

QUE ce rapport sera également disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

101-06-25

6.1.1 - Entente relative à l'achat, l'entretien, l'inspection et à l'utilisation d'un système d'alimentation d'air respirable servant à l'approvisionnement en air respirable

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté la résolution no. 2024-11-31 lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024, confirmant l'achat d'un système d'alimentation en air respirable;

ATTENDU QUE 12 municipalités de la MRC ont confirmé, par résolution, leur engagement à financer le coût d'acquisition dudit système;

ATTENDU QUE le montant prévu pour l'achat de l'équipement a été prélevé directement aux quotes-parts des municipalités concernées sur les budgets 2024 et 2025 de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'achat, l'entretien, l'inspection et l'utilisation d'un système d'alimentation d'air respirable de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de ladite entente et est en accord avec celle-ci;

Il est proposé par Linda Gosselin;
Et résolu à l'unanimité:

QU'ELLE autorise le directeur général ainsi que le maire à signer l'entente relative à l'achat, l'entretien, l'inspection et l'utilisation d'un système d'air respirable;

QUE ladite entente prendra effet dès la signature de toutes les parties et abolira toute entente précédente.

ADOPTÉE

102-06-25

6.2 - Achat d'un camion léger

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine souhaite acquérir un camion léger afin de répondre aux besoins opérationnels du service des travaux publics;

ATTENDU QUE des demandes de soumission ont été demandées aux concessionnaires d'automobiles de la région.

Il est proposé par: Réjean Labonté
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal accepte la soumission déposée par B. Dupont auto pour l'acquisition d'un camion léger Chevrolet Silverado, année 2024, 4X4 et ce, pour la somme de 52 500\$ plus taxes;

QUE l'achat de ce camion léger sera financé par la Banque Scotia sur une période de 5 ans à un taux de 4,99% d'intérêt. Le montant des taxes sera payé comptant au moment de la transaction, soit 7 892,20\$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour finaliser ladite transaction.

ADOPTÉE

103-06-25

6.3 - Raccordement égout- Dany Racine

ATTENDU QUE monsieur Dany Racine a présenté une demande pour le raccordement de sa propriété du 152, rue Rotobec, au réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE monsieur Dany Racine doit recevoir cette résolution municipale afin de compléter sa demande de permis de construction;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine souhaite encadrer ce raccordement afin d'assurer la conformité aux normes en vigueur et la protection des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect des éléments suivants:

- les travaux de raccordement soient effectués par monsieur Dany Racine ou par un entrepreneur qualifié et à la satisfaction de l'inspecteur municipal;
- obtiennent tous les permis requis avant le début des travaux;
- les coûts liés au raccordement, incluant les frais de permis, de main-d'oeuvre, de matériaux, soient entièrement assumés par monsieur Dany Racine;
- les travaux soient réalisés conformément aux normes techniques de la Municipalité de Sainte-Justine;
- aucun branchement ne soit effectué tant que toutes les conditions ne sont pas respectées.

QUE le directeur général et/ou l'inspecteur municipal soient autorisés à faire le suivi du dossier.

ADOPTÉE

104-06-25

6.4 - Parc industriel

105-06-25

6.4.1 - Offre de services la préparation des plans et devis pour appel d'offres - Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine désire aller de l'avant avec la réalisation d'un projet de construction d'un bassin de rétention sur la rue Rotobec;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a déposé une offre de service pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres public, ainsi que pour la surveillance des travaux de construction;

ATTENDU QUE l'offre de service déposée est jugée conforme et répondant aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland;
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme CIMA+ de 18 953,63\$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux liés à la construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec;

QUE si une surveillance des travaux est requise, un tarif horaire de 195,00 \$ pour la surveillance bureau et de 105,00 \$ pour la surveillance chantier en résidence sera appliqué selon les heures réelles.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

106-06-25

6.4.2 - Avis de motion- Règlement d'emprunt #241-25, Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Marcel Tanguay, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement d'emprunt visant à autoriser les travaux de construction d'un bassin de rétention dans le parc industriel et à procéder à un emprunt pour un montant suffisant pour en acquitter le coût.

Marcel Tanguay, conseiller

107-06-25

6.4.3 - Adoption du projet de règlement d'emprunt #241-25 relatif à la construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement numéro 241-25 visant à autoriser les travaux de construction d'un bassin de rétention dans le parc industriel et à procéder à un emprunt pour un montant suffisant pour en acquitter le coût et ce, de la façon suivante:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à autoriser les travaux de construction d'un bassin de rétention dans le parc industriel de la rue Rotobec tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier, en date du 12 juin 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 000\$ pour les fins du présent projet de règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000\$ sur une période de 20 ans et à approprier une somme de 50 000\$ au fonds d'administration.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent projet de règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de

la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent projet de règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent projet de règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent projet de règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent projet de règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Christian Chabot, maire

Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

108-06-25

7.2.1 - Compte-rendu d'investigation

ATTENDU QUE la firme spécialisée a été mandatée pour réaliser une évaluation des effets de l'affaissement des arches de bois du bâtiment situé au 146, rue Bisson, à Sainte-Justine, et proposer une stratégie de renforcement;

ATTENDU QUE les travaux de renforcement ont été réalisés selon les recommandations émises, incluant l'installation de plaques longitudinales et de plaques de compression, de contreventements latéraux, de renforcements en acier, ainsi que le remplacement d'une base d'arche;

ATTENDU QU'IL reste deux éléments majeurs à compléter pour assurer la stabilité à long terme du bâtiment et permettre sa réouverture au public, soit :

- L'installation des renforcements en acier à la base des arches présentant des signes de pourriture;
- L'installation d'une ligne de vie sur la toiture pour les travaux d'entretien;

ATTENDU QUE la mise en place d'un programme de gestion de la neige sur la toiture et la surveillance semestrielle de l'affaissement des arches sont fortement recommandées pour préserver l'intégrité structurale du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QU'IL faudra adopter un programme d'entretien hivernal de la toiture limitant l'accumulation de neige à moins de trois pieds, conformément aux recommandations techniques;

QU'UN protocole de suivi de l'affaissement des arches avec relevés biannuels (printemps et automne), aux points spécifiés par la firme d'ingénierie devra être réalisé;

QUE le directeur général assure la coordination de ces actions avec l'entrepreneur général et les firmes professionnelles concernées.

ADOPTÉE

7.2.2 - Remplacement du système de bandes, filets de protection et accessoires

Le conseil municipal est informé que l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine a octroyé un contrat pour le remplacement du système de bandes, filets de protection et accessoires au Centre sportif Claude-Bédard à l'entreprise Les installations sportives Agora pour un montant de 191 352,89 \$ taxes incluses.

Le conseil est également informé que l'entreprise justinoise MAC Construction réalisera les travaux pour l'ajout d'une dalle de béton à l'extérieur des bandes (aires de circulation entre les bandes et le dôme). Une porte de garage de 12 pieds sera également installée pour faciliter l'accès au dôme.

109-06-25

7.2.3 - Code du bâtiment existant- Système incendie

ATTENDU QUE le directeur de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins (RISEDE) a rencontré le directeur général afin de lui faire part des dispositions du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics, concernant la reconstruction du Centre sportif Claude-Bédard;

ATTENDU QUE le directeur général a consulté l'architecte responsable de la reconstruction du Centre sportif Claude-Bédard afin d'avoir son interprétation du code applicable pour le dôme et des particularités si rattachant;

ATTENDU QUE le dôme du centre sportif Claude-Bédard a été construit en 1973 et que le bâtiment a été érigé avant 1976, il est assujetti aux dispositions du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics.

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal prend acte des recommandations de l'architecte;

QUE le conseil municipal demande des soumissions pour rendre conformes et sécuritaires les issues du dôme.

ADOPTÉE

7.3 - Règlement relatif aux usages conditionnels

110-06-25

7.3.1 - Adoption- Règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent les municipalités du Québec à adopter un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Justine désire réglementer les bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels.

QUE le règlement no 240-25 a pour but de réglementer et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

7.4 - OMH Beauce-Etchemins

La réunion de l'OMH Beauce-Etchemin aura lieu la semaine prochaine.

7.5 - Direction générale

111-06-25

7.5.1 - Nomination d'un responsable des services électroniques Revenu Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine est inscrite ou souhaite adhérer aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de Sainte-Justine afin d'utiliser les services électroniques;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE Frédéric Giguère, Directeur général et greffier-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Justine, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et qu'il soit autorisé à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉE

112-06-25

7.5.2 - Nomination d'un responsable pour l'inscription de la Municipalité au RE web

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

ATTENDU le départ à la retraite de Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier le 31 mai 2025;

ATTENDU la nomination de Frédéric Giguère au poste de directeur général et greffier-trésorier le 1er juin 2025 tel que la résolution #25-02-25;

QUE monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier, soit nommé responsable ayant le droit de nommer l'agent principal pour l'inscription de la Municipalité au RE Web (relevé d'emploi sur le Web).

ADOPTÉE

113-06-25

7.5.3 - Nomination d'un représentant de la Municipalité auprès de l'Agence du revenu du Canada

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

ATTENDU le départ à la retraite de Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier le 31 mai 2025;

ATTENDU la nomination de Frédéric Giguère au poste de directeur général et greffier-trésorier le 1er juin 2025 tel que la résolution #25-02-25.

QUE monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier, représente la Municipalité de Sainte-Justine comme mandataire auprès de l'Agence du Revenu du Canada afin qu'il soit en mesure de se faire communiquer tous les renseignements la concernant ainsi que pour demander des modifications de nature fiscale.

ADOPTÉE

114-06-25

7.5.4 - Nomination d'un administrateur principal Hydro-Québec

Il est proposé par Linda Gosselin ,
Et résolu à l'unanimité:

ATTENDU le départ à la retraite de Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier le 31 mai 2025;

ATTENDU la nomination de Frédéric Giguère au poste de directeur général et greffier-trésorier le 1er juin 2025 tel que la résolution #25-02-25;

QUE monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier, soit ajouter à titre d'administrateur principal au dossier de la Municipalité de Sainte-Justine, afin qu'il puisse:

- gérer votre compte (recevoir et payer la facture, voir l'information qui s'y trouve) ;
- gérer une entente de paiement ;
- opter pour un tarif autre que celui qui s'applique actuellement ;
- obtenir ou modifier les renseignements inscrits au dossier, tels que le numéro de téléphone et l'adresse de correspondance ;
- signaler un déménagement (changer, retirer ou ajouter une adresse);

- autoriser verbalement une autre personne à accéder au dossier de votre entreprise (gestion des procurations) ;
- modifier l'adresse courriel inscrite au dossier client.

QUE monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier complète, signe et envoie le formulaire d'autorisation.

ADOPTÉE

7.6 - Régie inter des déchets de CJLLR

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours.

7.7 - MRC des Etchemins

7.7.1 - Avis de motion- Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Doris Gilbert, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Doris Gilbert, conseiller

115-06-25

7.7.2 - Adoption du projet- Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement no 228-24 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2024 et que ce règlement est entré en vigueur le 13 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'IL est approprié de régler les divergences concernant les règlements municipaux entre les différentes municipalités de la MRC des Etchemins, ledit conseil municipal désire adopter un projet de règlement de modification au règlement no 228-24 dans le but d'harmoniser ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et qu'un projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du 12 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Doris Gilbert,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no 242-25 visant à modifier le Règlement no 228-24 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ADOPTÉE

Christian Chabot, maire

Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier

7.7.3 - Évaluation et permis

À la suite de la rencontre des maires de la MRC des Etchemin, la mairesse suppléante Linda Gosselin informe le conseil municipal est informé de certains points discutés au niveau de la tarification des permis et inspections. Le conseil étudiera la question lors du prochain budget municipal.

7.8 - TECQ 2024-2028

116-06-25

7.8.1 - Achat Gonet Infra

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine a un besoin et un intérêt d'acquérir un logiciel pour la gestion de leurs actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre déjà un service d'aménagement et de cartographie aux municipalités et possède une ressource en géomatique qualifiée pour l'opération d'un tel logiciel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition d'affaire de l'entreprise Azimut Solutions Géomatiques et est en accord avec la répartition proposée;

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine confirme son adhésion au projet et sa contribution financière selon la répartition proposée;

QU'ELLE autorise la direction générale ainsi que le maire à signer une entente intermunicipale relative à l'acquisition et l'utilisation d'un logiciel de géomatique pour la gestion des actifs, soit GOinfra;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine désigne la MRC des Etchemins en tant que responsable du projet et l'autorise à déposer une demande de subvention au Fonds Régions et ruralité (FRR), volet 4 en son nom;

QUE la Municipalité participe tout de même au projet dans un éventuel refus de la subvention provenant du FRR volet 4.

ADOPTÉE

7.9 - Bibliothèque Roch-Carrier

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 19 juin.

7.10 - Société du patrimoine de Sainte-Justine

117-06-25

7.10.1 - Appui au projet signature avec la MRC des Etchemins

ATTENDU QUE la Société du patrimoine de Sainte-Justine œuvre activement à la mise en valeur, à la conservation et à la promotion du patrimoine local;

ATTENDU QUE la Société du patrimoine a déposé un projet dans le cadre du programme « Signature innovation » de la MRC des Etchemins, afin de développer une initiative patrimoniale structurante et récréotouristique pour la communauté et ces visiteurs;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à l'identité culturelle, à l'attractivité touristique et au rayonnement de Sainte-Justine;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de ce projet pour le développement culturel et socioéconomique de son territoire;

Il est préposé par: Jean-Guy Labbé

Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine appuie officiellement le projet Signature déposé par la Société du patrimoine de Sainte-Justine;

QUE la Municipalité s'engage à collaborer, selon ses moyens, à la réalisation et à la promotion du projet.

ADOPTÉE

118-06-25

7.10.2 - Contribution financière et nature au projet

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine appuie officiellement le projet Signature déposé par la Société du patrimoine de Sainte-Justine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine reconnaît l'importance de ce projet et souhaite y apporter son soutien;

ATTENDU QUE la Société du patrimoine de Sainte-Justine a déposé son montage financier et son budget prévisionnel à la Municipalité de Sainte-Justine et à la MRC des Etchemins;

Il est préposé par: André Ferland

Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet signature déposé par la Société du patrimoine de Sainte-Justine pour un montant de 10 000\$;

QUE la Municipalité s'engage à collaborer en nature (services, ressources ou matériel) équivalente à 14 000\$;

QUE cette contribution soit inscrite au budget municipal de l'année 2026 et que les modalités de la contribution en nature soient établies en collaboration avec la Société du patrimoine de Sainte-Justine;

ADOPTÉE

7.11 - Oeuvre d'art Centre sportif Claude-Bédard

Le conseil municipal est informé par le conseiller Doris Gilbert de ces démarches afin d'offrir un hommage à Claude Bédard dans le nouveau bâtiment de service du centre sportif. Le conseil est favorable à son initiative et l'encourage à poursuivre.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

119-06-25

8.1.1 - Initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du

programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

Il est proposé par Marcel Tanguay;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

QUE ces documents remplacent la résolution #162-09-24 ou tout document de consentement que la Municipalité transmis par le passé.

ADOPTÉE

8.2 - SADC Bellechasse-Etchemins

L'assemblée générale annuelle de la SADC Bellechasse-Etchemins aura lieu le 17 juin à la salle Desjardins du Mont-Orignal de Lac-Etchemin.

120-06-25

8.3 - Moisson Beauce

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 250\$ à Moisson Beauce dans le cadre de la demande de don pour l'année 2025 de cet organisme.

ADOPTÉE

121-06-25

8.4 - Demande citoyenne fermeture temporaire de la rue Lapointe

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la demande formulée par Marie-Christine Audet concernant la fermeture temporaire de la rue Lapointe, le 20 juin de 18 h 30 à 20 h;

QUE la demanderesse devra installer et retirer les tréteaux au début et à la fin de l'activité;

QUE la demanderesse devra aviser le voisinage de la fermeture de la rue et que la rue Lapointe devra rester accessible aux véhicules d'urgence.

ADOPTÉE

8.5 - Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins

L'assemblée générale annuelle du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins aura lieu le 19 juin à la salle du Club des générations de l'OTJ Ste-Germaine Station.

8.6 - Groupe de francisation

Le conseil municipal reçoit une carte de remerciement du groupe de francisation et demande que Diane Lapointe soit remerciée également.

8.7 - Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers se déroule du 9 au 15 juin 2025.

8.8 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Le conseil municipal est informé des dernières nouvelles concernant le PGA-Eau.

8.9 - Initiative de développement des Etchemins

Le conseil municipal reçoit le rapport annuel 2024 de l'organisme Initiative de développement des Etchemins. L'organisme fait mention de la réalisation garderie communautaire interculturelle au Centre civique dans son rapport.

122-06-25

8.10 - Virée Agro-Etchemins

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 100\$ à Tourisme Etchemins dans le cadre de la demande visibilité pour l'initiative Virée Agro-Etchemins.

ADOPTÉE

123-06-25

8.11 - Demande de réservation- Cercle des Fermières

Il est proposé par André Ferland
Et résolu unanimité;

QUE le conseil municipal offrira gratuitement le prêt de la salle Gatien-Lapointe au Cercle des Fermières de Sainte-Justine pour la période du 29, 30, 31 août et 1^{er} septembre prochain afin d'organiser un marché aux puces dont les profits iraient à 50 % pour OLO et 50 % à la Fondation de l'école des Appalaches.

QUE le Cercle des Fermières pourra s'installer le 28 août et retirer et disposer le matériel non vendu le 2 septembre.

ADOPTÉE

8.12 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de mai est remis aux membres du conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

124-06-25

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QU'à 21h30, la présente séance soit ajournée au 16 juin 2025 à 19h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-
trésorier

Maire